



L'avis de Rav Yossef

La Torah et les bijoux des femmes

Au retour de l'exil de Babylone (au cinquième siècle avant l'ère commune), Ezra (Esdras) établit un certain nombre de décrets religieux.

Parmi ces décrets ou takanot: le libre-commerce des bijoux, afin que les épouses puissent se faire belles pour leur mari.

Juives marocaines portant des bijoux à la rareté inestimable, qui selon les régions, sont soit en or et incrustés de pierres précieuses, soit en argent, agrémentés d'émaux.

תלמוד בבלי מסכת בבא בתרא דף כא עמוד ב

אמר רב יוסף: ומודי רב הונא במקרי דרדקי דלא מצי מעכב [...] קנאת סופרים תרבה חכמה. אמר רב נחמן בר יצחק: ומודה רב הונא בריה דרב יהושע ברוכלין המחזירין בעיירות דלא מצי מעכב, דאמר מר: עזרא תקן להן לישראל שיהו רוכלין מחזירין בעיירות, כדי שיהו תכשיטין מצויין לבנות ישראל.

Talmud de Babylone traité Baba Batra page 21 b

Rav Yossef enseigne que Rav Houna serait d'accord qu'on ne peut empêcher un enseignant d'ouvrir une [seconde] école [dans l'impasse] [...] car « la jalousie des sages augmente la sagesse ». Rav Nahman fils d'Isaac enseigne : Rav Houna fils de Rav Yéoshoua serait d'accord qu'on ne peut empêcher les colporteurs qui vont de ville en ville [de se faire concurrence], car ce maître a dit : « Esdras a institué que les colporteurs iront de ville en ville afin que des bijoux se trouvent pour les filles d'Israël. »



Traduction : Rabbin A. Weingort.

Mariée juive, Sana'a, vers 1930 © Yihe Haybi, collection du Musée d'Israël, Jérusalem